

Préparer, négocier et finaliser le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)

CONTEXTE

La généralisation des CPOM dans le secteur social et médico-social s'inscrit dans un processus de réforme globale du secteur avec le projet de réforme de la tarification (SERAFIN), la mise en œuvre de l'EPRD et la généralisation des indicateurs de pilotage de l'ANAP.

L'ensemble de ces dispositions vise à assouplir la gestion des établissements tout en assurant la régulation des crédits et à promouvoir l'adaptation de l'offre aux besoins des publics sur le territoire dans une logique de réponse ciblée aux besoins et d'accompagnement de parcours.

OBJECTIFS

Le CREAI Bourgogne Franche-Comté propose un accompagnement à la construction des CPOM médico-sociaux :

- > en s'appuyant sur la connaissance fine des besoins du territoire grâce à ses démarches d'observation et d'étude
- > en proposant une méthodologie technique, étayée au besoin par des expertises ciblées (expert-comptable, juriste)
- > en accompagnant l'animation de la démarche en interne et les échanges avec les autorités de tarification dans le cadre de la préparation du CPOM

CONTENU

- > Réalisation d'un diagnostic partagé (public, professionnels, partenaires de l'accompagnement, MDPH, autorité(s) de tarification) comme base à la définition des objectifs du CPOM
- > Définition des objectifs du CPOM
- > Définition des indicateurs d'atteinte annuelle des objectifs et les risques de sanction en cas de non atteinte (non justifiée) des objectifs
- > Définition des conditions financières du CPOM et du plan global de financement annuel
- > Définition des modalités de suivi et d'évaluation du CPOM précisant les parties prenantes, les documents à produire, les modalités du dialogue de gestion, les modalités de prise en compte de circonstances imprévues
- > Les conditions internes de pilotage du CPOM (agrément du siège, frais de siège, ressources et fonctionnement du siège ainsi que les diverses instances de suivi interne à discrétion du gestionnaire)
- > La structuration du document de contractualisation selon les modèles établis
- > La mise en liaison du CPOM avec les supports de pilotage des établissements et services au service d'une dynamique de projet (pour les directions) et de management des équipes (pour les cadres intermédiaires)

PUBLICS DESTINATAIRES

- > Directeurs généraux, directions de pôles, administrateurs, directeurs d'ESSMS

> **Durée** : 8 à 12 jours

> **Appui méthodologique en intra, sur demande**



Intervenants

Matthieu DEMARQUEZ et, si besoin, un expert-comptable et/ou avocat spécialisé



Tarifs 2019

980 € à 1 300 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 60)